

## Valorisation et rachat d'ancienne flotte informatique et téléphonie mobile

Quels équipements peuvent avoir une seconde vie ?



Téléphones mobiles (10ans ou moins)



Tablettes (10ans ou moins)



Ordinateurs Portables (5 ans ou moins)



Ordinateurs Fixes (formats SFF et mini 5 ans ou moins)



Serveurs (5 ans ou moins)



Switches (5 ans ou moins)



Disques Durs (uniquement SSD)



Ecrans HDMI uniquement (> 22")

## Logistique et Opérations

- **Option 1 Tout le matériel fait partie de la liste ci-dessus :**

Nous organisons le transport et l'envoi vers notre propre centre de reconditionnement (diagnostics, réparation et blanchiment des données). Les produits sont soit valorisés pour être revendus et réutilisés, soit recyclés (destruction) s'ils sont trop endommagés). La moitié de la valorisation de la revente moins les coûts engagés de transport et traitement sera reversée à l'association partenaire de Bak2 ou celle de votre choix. Alternativement, vous pouvez utiliser cette valorisation sous forme de bon d'achat de produits tech « verts » reconditionnés par Bak2.

- **Option 2 Une partie du matériel n'est pas dans la liste**

Nous organisons le transport du lot vers notre centre de traitement pour la gestion des produits électriques et électroniques et une fois réceptionné, nous faisons le tri du matériel pouvant avoir une seconde vie et celui qui doit être recyclé.

Nous revalorisons le matériel réutilisable et procédons au recyclage du solde chez nos partenaires agréés du recyclage, où le prix de la prestation de recyclage varie en fonction de la dimension, poids et typologie des produits à recycler reçus. A titre informatif le coût de traitement d'une euro-palette varie entre 90 et 200€ (transport et traitement). La moitié du produit de la revalorisation du lot réutilisable moins les coûts engagés de transport, traitement, blanchiment, revente et recyclage sera reversée à l'association partenaire de Bak2 ou celle de votre choix. Alternativement, vous pouvez utiliser cette valorisation sous forme de bon d'achat de produits tech « verts » reconditionnés par Bak2. Si les revenus de la revalorisation sont inférieurs au coût de traitement et recyclage, une facture de prestation de service sera émise.

- **Option 3 Le matériel n'est pas dans la liste**

Nous adressons le lot à nos partenaires de recyclage qui procéderont au démantèlement et à la destruction du matériel. Cette prestation de service sera facturée en fonction de la distance, poids et typologie du lot. A titre informatif le coût de traitement d'une euro-palette varie entre 90 et 200€ (transport et traitement).

### **Accessoires & Emballages**

Les accessoires d'origine livrés avec les produits (câble, chargeur...) sont repris si disponible. Les produits étant réutilisés, ils doivent être bien emballés individuellement et mis en carton, (et sur palette selon volumétrie) pour transport routier. Les écrans doivent toujours être protégés. Les principes d'emballage sont décrits dans un document séparé.

### **Certificats et Rapports**

- Un rapport de réception sera envoyé dans les 30 jours ouvrés suivant la réception du matériel collecté. Le matériel revalorisé sera détaillé par marque, modèle et numéro de série. Le matériel recyclé sera détaillé par quantité et poids.
- Un rapport RSE avec entre autres, l'économie carbone réalisée et un certificat de donateur, indiquant la revalorisation seront fournis dans les 90 jours ouvrés suivant la réception des produits.

### **Services en option**

- Remise de rapports et certificats individuels d'effacement de données pour les options 1 et 2. Le prix varie selon la typologie et la quantité de produits.

**Veuillez noter que la collecte ne pourra être organisée qu'après réception d'une liste estimative des produits à récupérer.**

**Si vous souhaitez vous équiper en informatique, téléphonie mobile, écrans, projecteurs ou TV reconditionnés avec un à trois ans de garantie, n'hésitez pas à consulter notre catalogue sur [shop.bak2.com](http://shop.bak2.com) ou nous contacter. 25% des bénéfices de la revente seront reversés à l'association partenaire.**

## Prestations de Collecte et Traitement

Si les produits que vous souhaitez nous confier ne font pas partie des catégories mentionnées, une collecte peut être organisée selon le catalogue de prestations ci-dessous, avec une facturation minimale de 200€ HT :

- **Pré-visite** (option) : estimation volumétrie et préparation intervention de décommissionnement, emballage et collecte sur site, puis remise offre de collecte et traitement : minimum 170€ (1ère heure) / 95€/heure au-delà.
- **Coût de manipulation sur place sans décommissionnement** (option si matériel non emballé) : intervention d'un technicien spécialisé pour mise sur palette de matériel déjà débranché/décommissionné : 280€/jour ou 150€/demi-journée.
- **Coût de manipulation sur place avec décommissionnement** (option si matériel à décommissionner et à emballer) : intervention d'un technicien spécialisé pour décommissionnement et mise sur palette de matériel: 320€/jour ou 180€/demi-journée.
- **Coût de collecte** : Hauts-de-France 90€ HT, Nord de Paris 120€ HT, reste France Métropolitaine hors Corse et îles 140€ par euro-palette (pas de coût si la livraison se fait sur notre site). Max 400kg par palette. Sur demande et selon volumétrie, une offre de transport sera remise.
- **Coût de traitement par euro-palette** : 200 € HT (1 à 5 palettes), 120€ HT (> 5).
- **Coût de traitement par lot de cartons** (si livraison en vrac ou cartons type 50\*30\*30) : 200 € HT (1 à 5 équivalents euro-palette), 120€ HT (> 5).
- **Coût d'effacement mémoire par disque dur** (avec remise certificat individuel d'effacement de données) : 15 € HT (solution BLANCCO), 10€ (solution CERTUS). Surcoût de 25% pour moins de 10 unités.
- **Coût de destruction physique par disque dur** (avec remise de photo) : 10€ HT. Surcoût de 25% pour moins de 10 unités.
- **Coût de destruction physique par disque dur envoyé chez le recycleur accrédité** : pas de coût.
- **Remise de matériel d'emballage** (hors frais de livraison): 90€ par lot (= 1 euro-palette, 1 film noir, 1 euro-carton et 5 mini cartons, livrés à plat).

Prestation d'intervention : s'applique pour un maximum de 50kms autour d'une préfecture – au-delà, sur devis.

### En ce qui concerne la revalorisation :

- **Si la revalorisation est supérieure aux coûts**, vous choisissez : a) la différence sera reversée à l'association partenaire de Bak2 ou celle de votre choix, b) sous forme de bon d'achat « **Green Tech** », ou c) via un versement direct.
- **Si la revalorisation est inférieure aux coûts**, sera facturé la différence pour les services fournis par Bak2. De plus, des bons d'achat « **Green Tech** » (à hauteur du service net total facturé) vous seront remis et valables six mois pour tout achat de produits tech « verts » reconditionnés garantis, utilisables à hauteur de 20% de la valeur de l'achat.